

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Les informations présentées ci-dessous sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis par les autorités officielles. Il incombe à chaque passager de vérifier les exigences et restrictions en vigueur avant la réservation et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	PASSAGERS AYANT UNE NATIONALITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (RÉP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN</u>	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
HIVER 2026/27 ALLEMAGNE, PAYS-BAS, FRANCE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, BELGIQUE, PAYS-BAS, FRANCE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, PAYS-BAS, BELGIQUE, FRANCE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, BELGIQUE, FRANCE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, BELGIQUE, PAYS-BAS, ROYAUME-UNI, FRANCE, ALLEMAGNE ALLEMAGNE, PAYS-BAS, BELGIQUE, FRANCE, ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE	PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU ROYAUME-UNI NON AUTORISÉ à embarquer avec une carte nationale d'identité – le passager ne peut pas rester à bord. (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.) Étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre, l'EIRE (Rép. D'Irlande). Autorisation de voyage électronique (ETA) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU ROYAUME-UNI Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Îles Marshall / Îles Salomon / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Macédoine du Nord* / Malaisie / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nicaragua / Nouvelle-Zélande / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Saint-Vincent / Salvador / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Taiwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie, uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime d'exemption s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime d'exemption s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime d'exemption s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI, SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS LISTÉS, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, ONT OBLIGATOIREMENT BESOIN D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-DÉLIVRÉ AVANT L'EMBARQUEMENT. Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique pré-délivré obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.	ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE D'AU MOINS 3 MOIS À LEUR ARRIVÉE AU ROYAUME-UNI + VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES EXIGENCES POUR LE VISA DU ROYAUME-UNI : EN SE RÉFÉRANT AU LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS LISTÉS, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, ONT OBLIGATOIREMENT BESOIN D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-DÉLIVRÉ AVANT L'EMBARQUEMENT. Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique pré-délivré obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné. Autorisation de voyage électronique (ETA) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta

		Autorisation de voyage électronique (ETA) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	
--	--	--	--

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Les informations présentées ci-dessous sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis par les autorités officielles. Il incombe à chaque passager de vérifier les exigences et restrictions en vigueur avant la réservation et avant le départ de la croisière.

ROYAUME-UNI, ESPAGNE, FRANCE, ESPAGNE	PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK NON AUTORISÉ à embarquer avec une carte nationale d'identité – le passager ne peut pas rester à bord. (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.) Étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre, l'EIRE (Rép. D'Irlande). Autorisation de voyage électronique (ETA) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme : Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Îles Marshall / Îles Salomon / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Macédoine du Nord* / Malaisie / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nicaragua / Nouvelle-Zélande / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Saint-Vincent / Salvador / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela. * Le régime d'exemption de visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie, uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime d'exemption s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime d'exemption s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime d'exemption s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau" CONDITIONS REQUISES POUR LE ROYAUME-UNI TOUS LES PAYS DOIVENT OBLIGATOIREMENT OBTENIR UNE AUTORISATION ÉLECTRONIQUE DE VOYAGE (eTA) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta (GIBRALTAR ET LES AUTRES TERRITOIRES BRITANNIQUES D'OUTRE-MER NE SONT PAS CONCERNÉS) PAYS NECESSITANT UN VISA BRITANNIQUE - VÉRIFIEZ EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS LISTÉS, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, ONT OBLIGATOIREMENT BESOIN D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-DÉLIVRÉ AVANT L'EMBARQUEMENT. Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique pré-délivré obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.	ESPACE SCHENGEN : PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE D'AU MOINS 3 MOIS À LEUR ARRIVÉE AU ROYAUME-UNI + VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE CONDITIONS REQUISES POUR LE ROYAUME-UNI TOUS LES PAYS DOIVENT OBLIGATOIREMENT OBTENIR UNE AUTORISATION ÉLECTRONIQUE DE VOYAGE (eTA) : https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta (GIBRALTAR ET LES AUTRES TERRITOIRES BRITANNIQUES D'OUTRE-MER NE SONT PAS CONCERNÉS) PAYS NECESSITANT UN VISA BRITANNIQUE - VÉRIFIEZ EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS LISTÉS, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, ONT OBLIGATOIREMENT BESOIN D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-DÉLIVRÉ AVANT L'EMBARQUEMENT. Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique pré-délivré obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.
---	--	--	---

		Autorisation de voyage électronique (ETA) https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta	
--	--	--	--